

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt trois
En exercice : 11	le 7 mars 2023
Présents : 10	le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 10	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 10	sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0	
Abstention : 0	Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/03/2023

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX

Absents excusés :

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Isabelle Montétagaud a été élue secrétaire de séance

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2022 SUR 2023 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présente comme suit : Sous la présidence de Mme Isabelle MONTETAGAUD, 1ère adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques Baijot, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 121 304.73 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 605.89 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 698.84 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	121 304.73 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-3 327.78 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-10 740.00 €
Besoin de financement F	=D+E -14 067.78 €
AFFECTATION = C	=G+H 121 304.73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	14 067.78 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	107 236.95 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Approuve l'affectation de résultat de 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
Jacques BAIJOT



Certifié exécutoire
Publié ou notifié